



PRÉFET
DES YVELINES



ORGANISATION DU DECONFINEMENT

Département des Yvelines

Schéma général

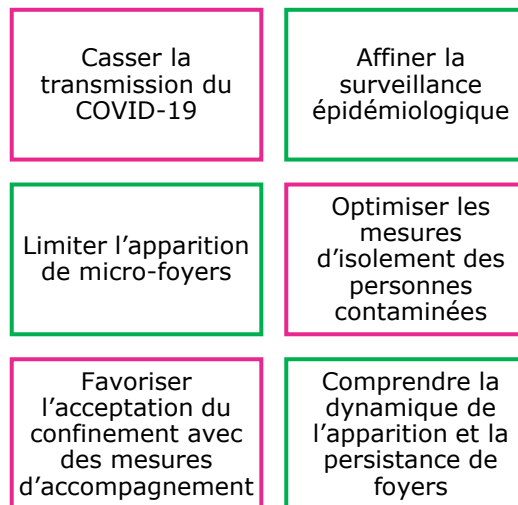
Mai 2020

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs
2. Chiffres Yvelines
3. Organisation du dispositif
4. Déploiement Yvelines
5. Gouvernance
6. Ressources

Le gouvernement a annoncé un déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020. Dans ce cadre, le dépistage de la population, la mise en place de mesures barrières et l'isolement du patient constituent des conditions importantes pour contenir l'évolution de l'épidémie et permettre une reprise de l'activité économique.

L'objectif de ce dispositif de déconfinement départemental est de :



- Les besoins dans les Yvelines sont estimés comme suit :

1800 à 2400
tests / jour

25 à 70 déplacements
au domicile / jour

7 à 20
équipes

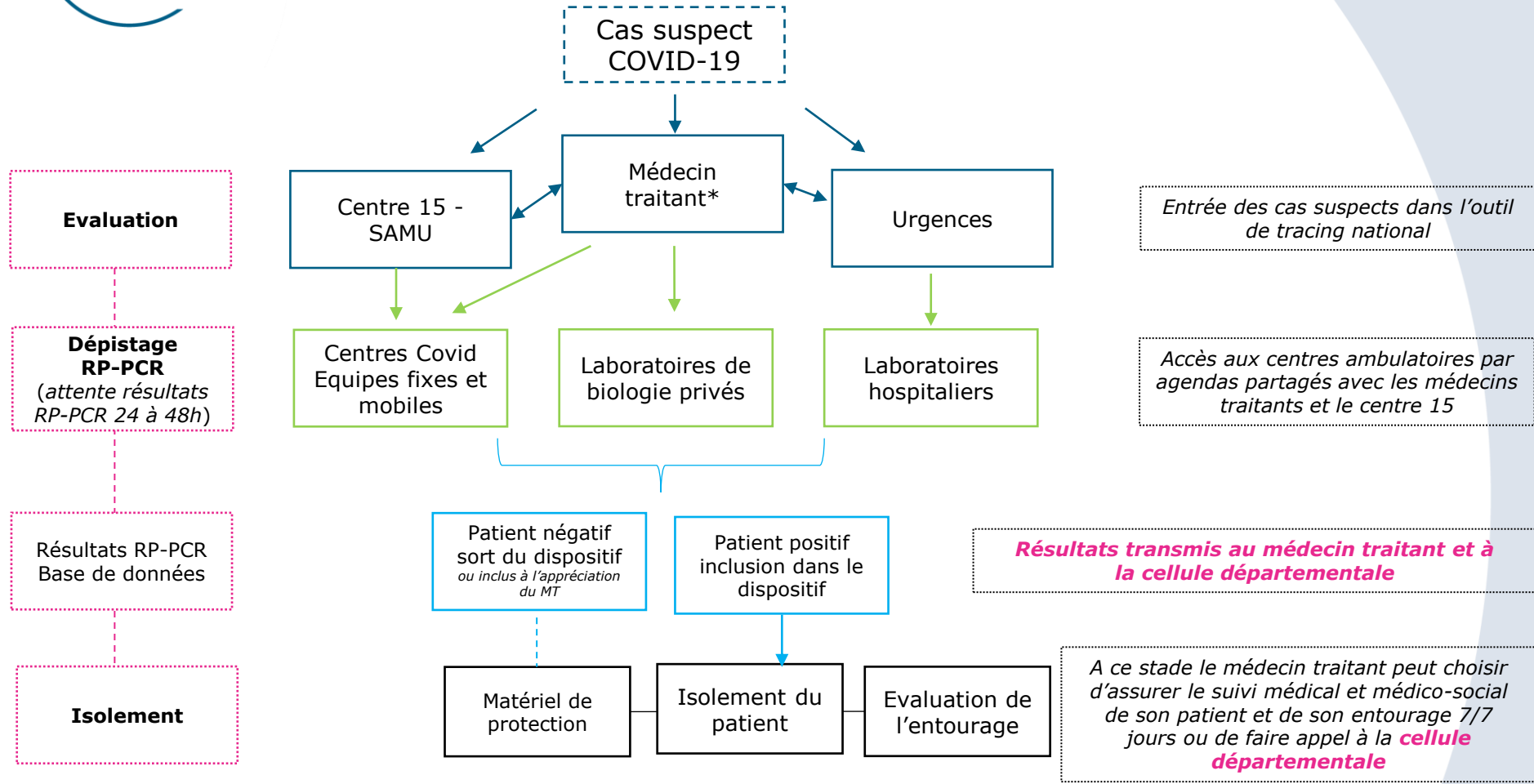
30 à 80
personnes

7 à 20
véhicules

10 à 15 personnes à
héberger / jour

3. ORGANISATION DU DISPOSITIF

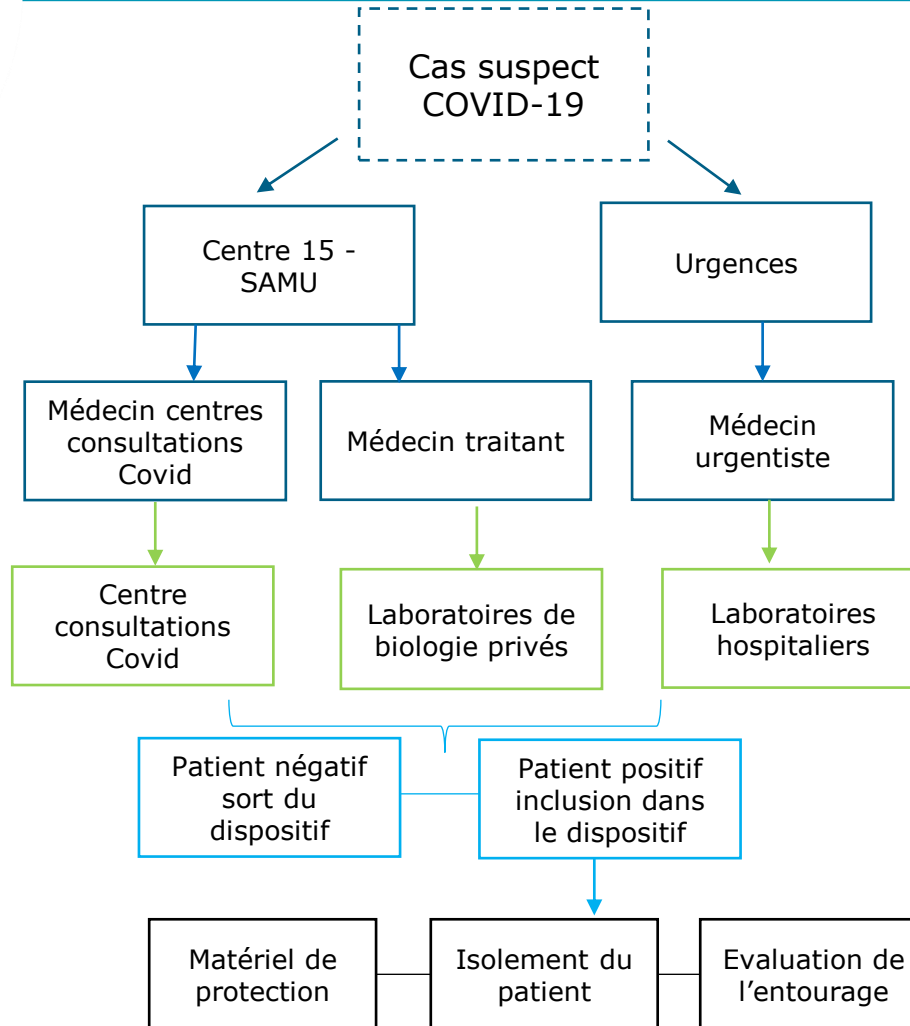
Schéma d'inclusion du cas suspect



*Prescription du dépistage à domicile ou sur site, arrêt de travail et matériel de protection

3. ORGANISATION DU DISPOSITIF

Schéma d'inclusion du cas suspect circuit hospitalier



Evaluation

Evaluation

Dépistage RP-PCR
(attente résultats RP-PCR 24 à 48h)

Résultats RP-PCR
Base de données

Isolement

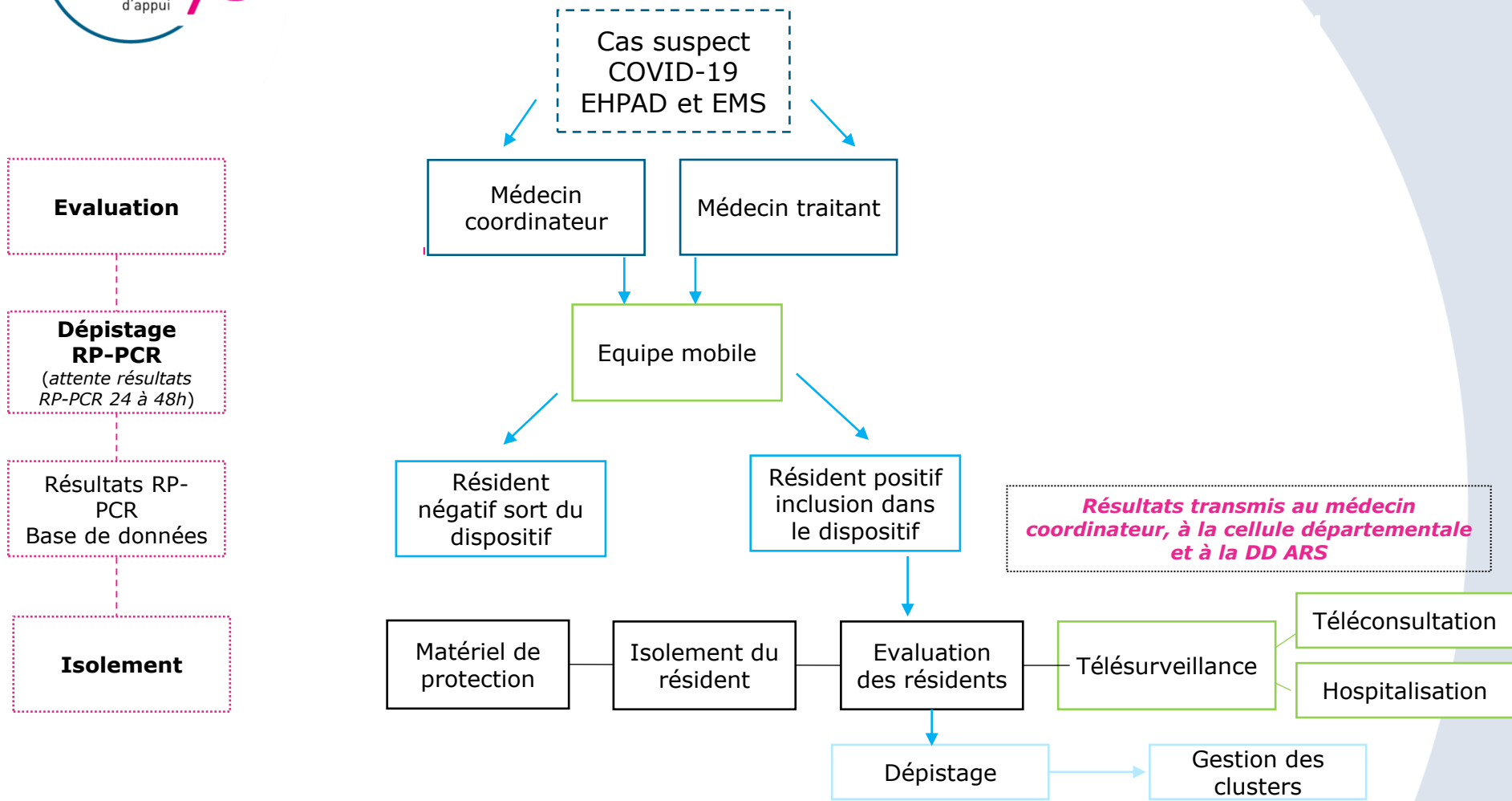
Accès aux centres ambulatoires par agendas partagés avec les médecins traitants et le centre 15

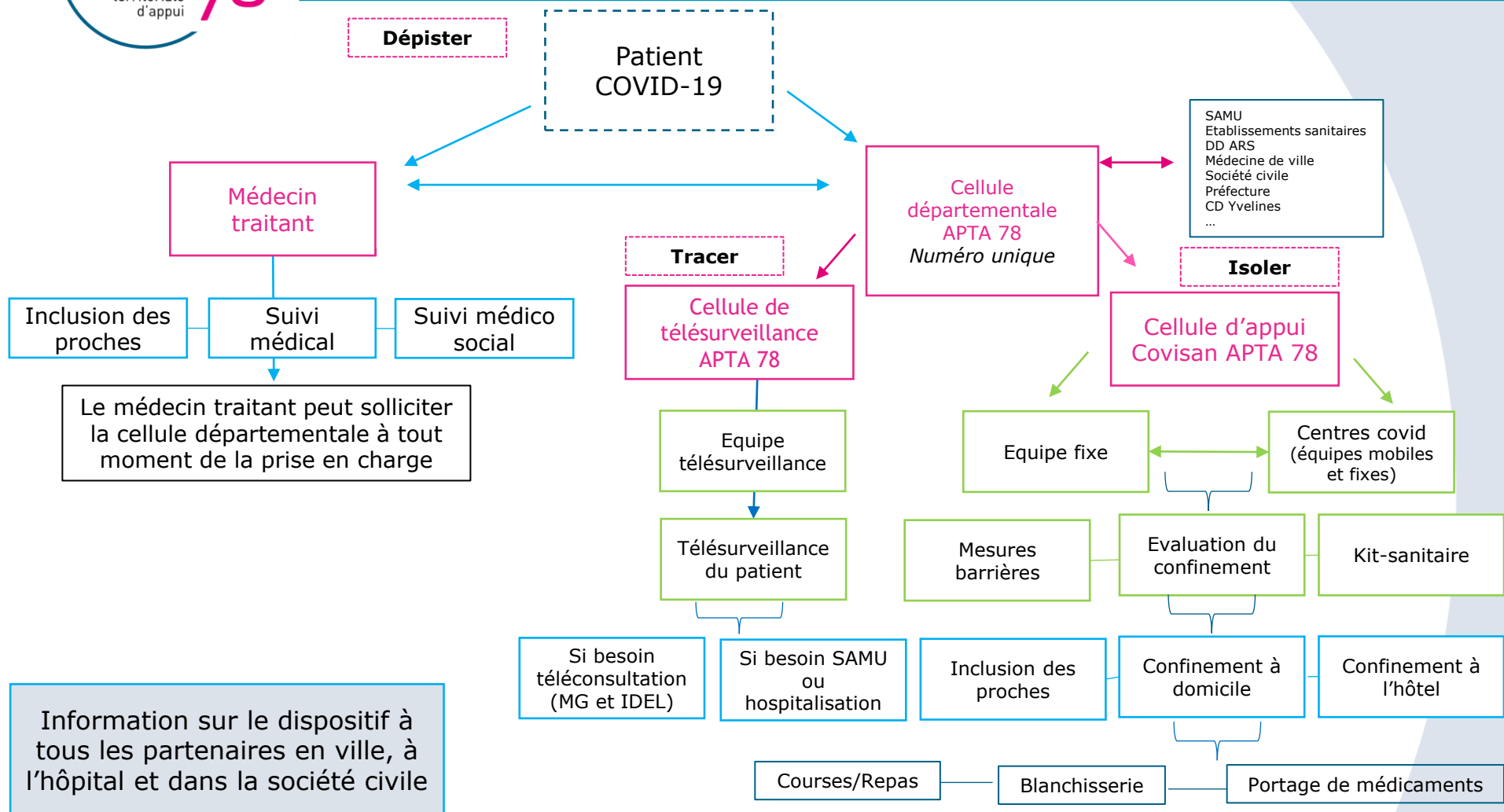
Résultats transmis au médecin traitant et à la cellule départementale

A ce stade le médecin traitant peut choisir d'assurer le suivi médical et médico-social de son patient et de son entourage 7/7 jours ou de faire appel à la cellule départementale

3. ORGANISATION DU DISPOSITIF

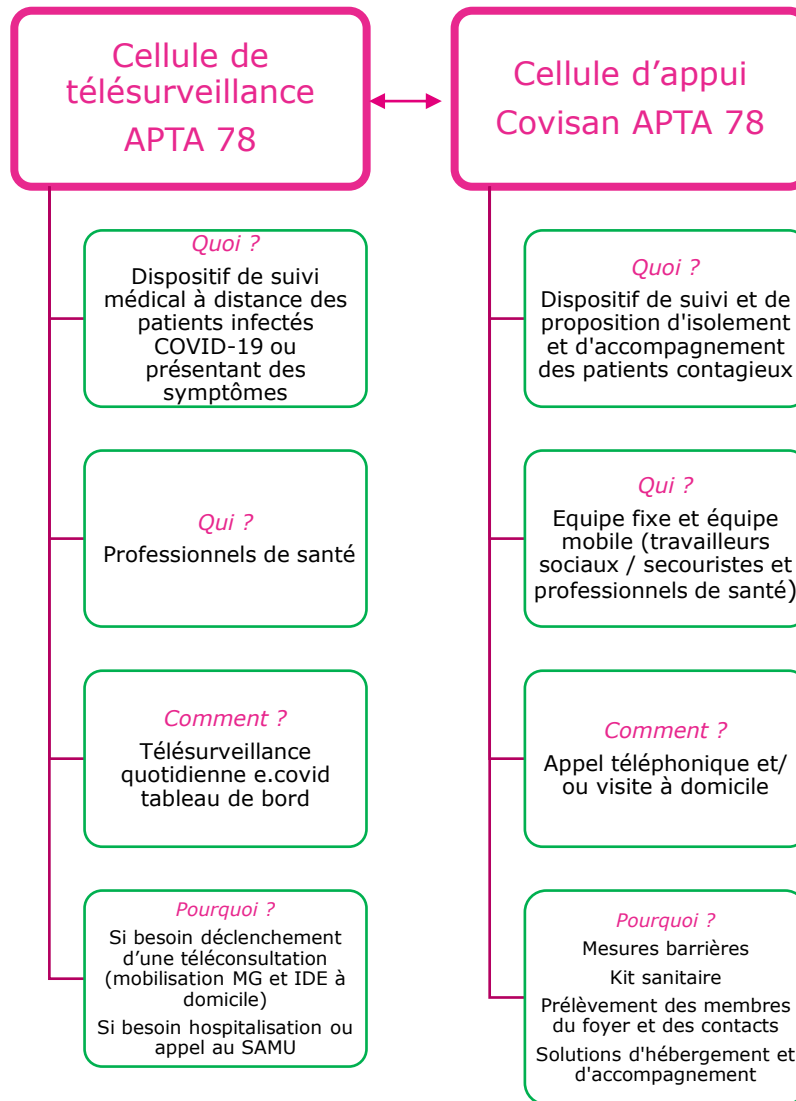
Schéma d'inclusion du cas suspect établissements



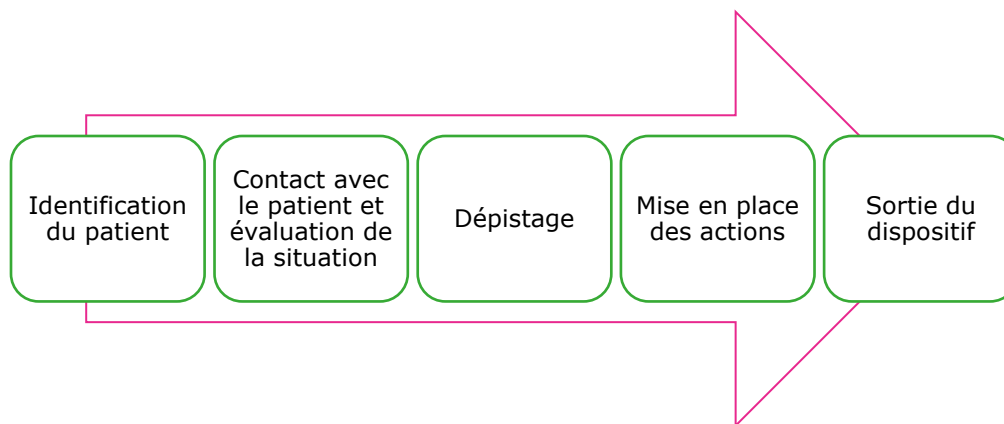




- Sous l'autorité de la Préfecture et de la DD ARS l'APTA 78 coordonne la cellule départementale en lien avec l'ensemble des partenaires

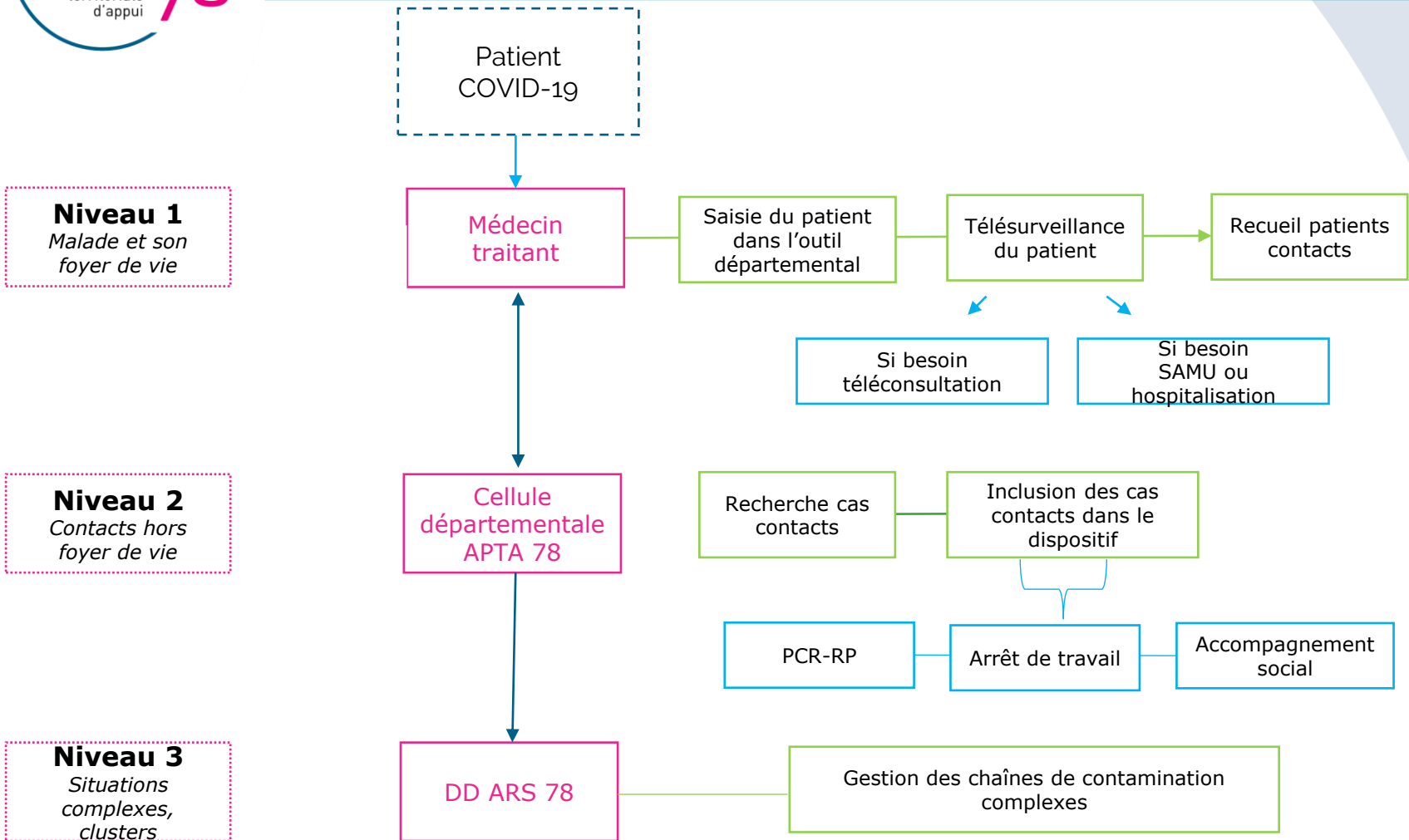


- Confinement efficace de la personne et protection pour l'entourage, soit par l'application d'un isolement strict au domicile, soit par un hébergement temporaire hors du domicile.
- L'entrée du patient dans le dispositif est soumise à son accord.



3. ORGANISATION DU DISPOSITIF

Schéma suivi cas contact



Equipe coordination	Equipe fixe Cellule d'appui	Equipe mobile des centres Covid Cellule d'appui	Equipe cellule de télésurveillance
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des équipes • Gestion logistique (matériel) • Gestion administrative (planning,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation téléphonique • Déclenchement du dispositif • Approvisionnement des équipes en matériel • Gestion des places en hôtel • Relais accompagnement à domicile ou à l'hôtel (repas...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation • Prélèvement domicile • Pédagogie sur les gestes barrières + kit sanitaire • Relais vers l'équipe fixe • Gestion des stocks • Accompagnement et définition du dispositif d'isolement (approche personnalisée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi téléphonique • Organisation de la téléconsultation

➤ Les cellules pourront s'appuyer sur la plateforme de services du dispositif COVISAN

➤ 13 centres de consultations ambulatoires COVID-19 constitués par les professionnels du territoire et coordonnés par l'APTA 78 en lien avec la DD ARS 78 :

- Un référent médical et un référent infirmier
- 600 PSL pour constituer des équipes mobiles
- Equipés en matériel de protection
- Agenda partagé centre 15 et médecins traitants du territoire vers les centres covid (*évaluation et dépistage*)

